

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 MARS 2016

DELIBERATION N° DEL001-16

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20160307-DEL001-16-DE
Date de télétransmission : 14/03/2016
Date de réception préfecture : 14/03/2016

L'an deux mille seize, le 7 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 1^{er} mars 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, A. DUSSERRE, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à C. TISON, en date du 4 mars 2016)
M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à J. PAVAN en date du 7 mars 2016)
M^{me} GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 6 mars 2016)
M. LEBRUN Benoît (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 7 mars 2016)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à P. VERRI, en date du 3 mars 2016)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI

M. YANN BOUCLIER A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Création d'un emploi d'avenir.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Depuis novembre 2012, le gouvernement s'est engagé dans le dispositif en faveur de l'emploi des jeunes, notamment avec la création des « emplois d'avenir ». Ces derniers ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, sous conditions d'âge et de diplômes.

L'état prend en charge une partie de la rémunération (aide à l'insertion professionnelle), afin de diminuer les coûts d'embauche et de formation de l'employeur.

Afin de garantir la continuité des services et notamment de l'accueil des administrés, il est proposé au conseil municipal de recruter un agent en emploi d'avenir qui partagera son temps de travail à l'accueil du service technique et à l'accueil général de la mairie.

En fonction des besoins, la personne recrutée pourra ponctuellement être amenée à effectuer d'autres tâches auprès d'autres services également.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la création d'un emploi d'avenir.

Conclusions :

la présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 6 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 7 mars 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.